



# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



## Pays-Bas

2020

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	PAYS-BAS	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> - 2018	<b>41 540</b>	<b>549 087 *</b>
Population	Mhab et évolution 2018/19	<b>17,4</b> +0,7%	<b>67,1</b> +0,1%
Indice de développement humain (IDH)	2019	<b>0,944</b> 8 <sup>e</sup> rang mondial	<b>0,901</b> 26 <sup>e</sup> rang mondial
PIB	(Insee FR) - Md€ - 2019***	<b>810</b> 17 <sup>e</sup> rang mondial	<b>2 425</b> 6 <sup>e</sup> rang mondial
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2019/18	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>
PIB / habitant	€ - 2019	<b>45 790</b>	<b>35 690</b>
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2019 **	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>
Surface arable	Mha - 2019****	<b>1,0****</b>	<b>18,2****</b>
Terres agricoles	Mha - 2019****	<b>1,8</b>	<b>29,0****</b>
Surface forestière	Mha - 2018	<b>0,4</b>	<b>17</b>
Solde commercial tous secteurs	Md€ - 2019	<b>65,5</b>	<b>- 72,7</b>
Échanges commerciaux agroalimentaires tous pays	M€ - 2019****	Exports: <b>95 900</b> Variation 2019/18 (€) : <b>4,4%</b> Import: <b>65 000</b> Variation 2019/18 (€) : <b>4,1%</b> Solde: <b>+ 30 900</b> (source Douanes Pays-Bas)	Exports: <b>64 000</b> Variation 2019/18 (€) : <b>3,30%</b> Import: <b>56 300</b> Variation 2019/18 (€) : <b>2%</b> Solde: <b>+ 17 700</b> (source Douanes France)
Échanges agroalimentaires bilatéraux	M€ - 2019	Pays-Bas vers France : <b>6 420</b> Variation 2019/18 : <b>- 0,3%</b> (source Douanes France)	France vers Pays-Bas: <b>3 700</b> variation 2019/18 : <b>- 1,4%</b> (source Douanes France)
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		<b>11,4%</b> des importations FR Rang parmi les fournisseurs FR : <b>3<sup>e</sup></b>	<b>6%</b> des importations Pays-Bas Rang parmi les fournisseurs Pays-Bas: <b>3<sup>e</sup></b>
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		<b>5,8%</b> des exportations FR Rang parmi les clients FR: <b>7<sup>e</sup></b> (source Douanes France)	<b>9%</b> des exportations Pays-Bas Rang parmi les clients FR: <b>3<sup>e</sup></b> (source Douanes Pays-Bas)

Source Banque mondiale

\*549 087 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km<sup>2</sup> pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\* L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

\*\*\* Md = milliards, M = millions - \*\*\*\* Données Eurostat, édition 2020

# Ce qu'il faut retenir

■ Les Pays-Bas ont une superficie limitée où se conjuguent de nombreuses activités consommatrices d'espaces. En conséquence, les territoires ruraux et en particulier agricoles se retrouvent sous pression.

■ Le secteur agricole et agroalimentaire néerlandais est caractérisé par une forte orientation à l'export : le pays est le second exportateur de produits agricoles et agro-alimentaires au monde, derrière les États-Unis. Ces résultats sont toutefois à nuancer, la réexportation des marchandises faisant partie intégrante du bilan commercial néerlandais (effet Rotterdam). Les partenaires commerciaux les plus importants sont l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Uni puis la France. Les principales filières d'exportations agroalimentaires sont l'horticulture, la viande, les produits laitiers et les fruits et les légumes (issus notamment de l'agriculture sous serre). Les exportations de biens (serres, machines) et services liés à l'agriculture sont particulièrement dynamiques, en particulier sur les marchés hors-UE.

■ Le modèle agricole néerlandais, concentré sur de petites surfaces, fait face à des enjeux croissants quant à ses impacts environnementaux (secteur de

l'horticulture énergivore, émissions de gaz à effet de serre, nitrates, etc.) et aux attentes sociétales (bien-être animal, qualité alimentaire, etc.).

■ Deux principaux types d'industries agroalimentaires peuvent être distingués aux Pays-Bas. Le premier est caractérisé par la transformation des matières premières d'origine locale, surtout les produits laitiers (fromage) et la viande (abattoirs). Le deuxième type traite des matières premières d'origine étrangère, du fait de la position géographique stratégique du pays au cœur du marché européen (réexportations avec ou sans transformation de denrées pour l'alimentation animale, de fruits, etc.).

■ Les Pays-Bas se positionnent comme un des leaders mondiaux en matière d'innovation agricole. Le développement de nouveaux systèmes agricoles fait l'objet de politiques coordonnées entre acteurs publics et privés, à l'image de la politique d'agriculture circulaire récemment mise en avant par le gouvernement néerlandais.

## Production agricole

Une part significative des terres agricoles néerlandaises a été conquise sur la mer (les polders) et leur conservation suppose une vigilance constante contre les inondations. En effet, 26% du territoire néerlandais se trouve au-dessous du niveau de la mer. Les Pays-Bas ont une surface limitée en terres agricoles (1,82 Mha, soit 1% de la SAU européenne en 2019). En 2019, la SAU se répartit comme suit : 54% de pâturages, 29% de terres arables, 11% de culture de plantes fourragères et 6% pour l'horticulture et le maraichage.

En 2019, les Pays-Bas comptaient plus de 53 000 exploitations agricoles, dont près de la moitié dans le secteur de l'élevage. Le nombre d'exploitations est en très forte baisse depuis plusieurs années : depuis 2000, près de la moitié des exploitations ont disparu, notamment en lien avec la gestion de la crise des nitrates (qui conduit notamment le gouvernement à mettre en place des programmes de rachats d'exploitations). La taille moyenne des exploitations, elle, progresse : elle est de 32 ha en 2019 contre 24 ha en 2005. Environ **60% des exploitations néerlandaises possèdent moins de 30 ha**. Du fait de la **forte pression foncière**, le prix des terres est très élevé (60 000 euros par hectare en

moyenne en 2018, soit 10 fois plus qu'en France). **La population agricole est vieillissante** : près de la moitié des agriculteurs néerlandais ont plus de 55 ans et près d'un quart d'entre eux ont plus de 65 ans.

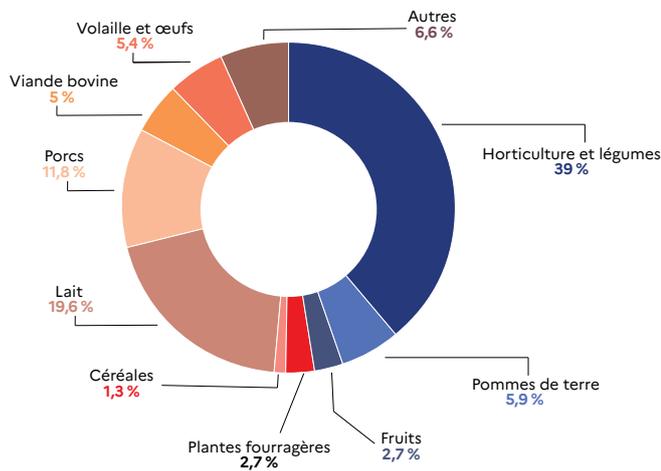
En 2019, l'agriculture (production primaire) participait à hauteur de 1,6% du PIB national (près de 11 Md€) et employait plus de 180 000 travailleurs réguliers, soit près de 2% de l'emploi total. **La valeur de la production agricole totale atteint 29 Md€ en 2019** (elle est de 77 Md€ pour la France, source Eurostat) et se répartit entre les productions végétales (50%, 14 Md€), les productions animales (38%, 11 Md€) et les services et activités annexes (12%, 4 Md€).

S'agissant des productions animales, les filières les plus importantes aux Pays-Bas sont celles de la filière **bovine lait** essentiellement localisée dans le Nord du pays, la filière **bovine viande**, la filière **porcine** hors-sol dans le Sud et la filière **avicole** dans le Sud-Est.

**Le secteur bovin laitier est le plus important secteur agricole du pays pour la production animale** ; on dénombre

1 590 000 vaches laitières aux Pays-Bas, pour environ 18 000 exploitations laitières. En 2019, le lait néerlandais représentait près de **10% de la collecte de l'Union européenne** (13,8 M de tonnes). Le produit transformé principal de l'industrie laitière est le fromage. La filière lait représente à elle seule près de **20% de la valeur totale des produits agricoles animaux et végétaux**.

Part de la production (valeur)



Source : Statistical Factsheet 2020

La **filière porcine** représente près de **12% de la valeur totale** des produits agricoles animaux et végétaux. Environ  $\frac{3}{4}$  de la production de viande porcine est exportée vers les pays voisins. Entre 2000 et 2020, le nombre d'exploitations porcines est passé de 14 520 à 3 600, le nombre de porcs étant resté stable autour de 12 M.

Les Pays-Bas disposent d'une **filière avicole** importante qui compte pour 5,4% de la valeur totale des produits agricoles. Principalement localisée dans le Brabant du Nord et le Gelderland, l'activité d'élevage avicole néerlandaise compte 102 millions de volailles en 2019 pour près de 1 800 exploitations.

Les Pays-Bas disposent également d'une filière de bovins viande qui représente **5% de la valeur totale des biens agricoles**.

Les **cultures arables** se retrouvent principalement au nord du pays (Groningen, Drenthe, Flevoland) et au sud (Zélande). Les productions majoritaires (hors produits de l'horticulture) sont **les céréales** (blé et orge majoritairement) qui occupent 34% des terres arables en superficie en 2019 mais ne représentent qu'un peu plus de 1% de la valeur des produits agricoles. **La culture de la pomme de terre** est très importante: elle compte pour 32% des terres arables. Principalement destinée à l'export, elle représente 6% de la

valeur totale des produits agricoles. Les Pays-Bas sont également de grands producteurs de **betterave sucrière** (15% des terres arables). Les légumes de plein champ occupent 12% des terres arables. Enfin, les autres cultures industrielles n'occupent que 2% de la surface des terres arables.

Les **exploitations horticoles** (légumes, fruits, bulbes et fleurs), sont majoritairement concentrées sur la côte ouest hollandaise, l'horticulture en plein air se situant essentiellement entre Haarlem et Leyden sur d'anciennes dunes, et l'horticulture sous serre autour de La Haye. Le secteur représente **39% de la valeur totale** des productions agricoles néerlandaises hors services annexes. Concernant les fleurs et plantes ornementales, les Pays-Bas représentent plus de 30% de la production européenne.

L'**agriculture biologique** se développe lentement et concerne 1 809 exploitations agricoles en 2019, soit 3,4% des exploitations néerlandaises. En 2019, 63 200 ha étaient certifiés en agriculture biologique, soit **3,5% de la SAU néerlandaise; au niveau européen cette part était estimée à 7,5% en 2018 selon l'agence bio**.

Près de 44% des exploitations certifiées biologiques sont des exploitations avec pâturages.

En parallèle, en réponse à une préoccupation grandissante chez les consommateurs néerlandais, de nombreux labels garantissant de meilleures conditions de vie des animaux ont vu le jour aux Pays-Bas, comme le label *Beter Leven* (« Meilleure Vie »). Le bien-être animal concentre aujourd'hui la majorité des dépenses pour les produits certifiés (devant le label bio).

En matière de **structuration des filières**, les Pays-Bas se distinguent par une organisation économique forte des producteurs et un poids important des structures coopératives, parfois en quasi-monopole, comme la coopérative Friesland Campina dans le secteur laitier. Par ailleurs, on observe aux Pays-Bas une très forte intégration des filières de la sphère publique à la sphère privée, du gouvernement aux acteurs de l'agroalimentaire, en passant par la recherche et le monde universitaire: l'orientation publique favorise les innovations technologiques, qui elles-mêmes peuvent aboutir à la création de start-up.

Aux Pays-Bas, le **secteur de l'industrie agro-alimentaire** compte environ 142 000 sociétés et 662 000 employés. Il représente 23,5% de la production industrielle totale. Les industries de transformation de la viande et du lait sont particulièrement importantes. De plus, le complexe agroalimentaire néerlandais bénéficie de sa situation géographique au cœur du marché européen: l'activité de réexportation avec ou sans transformation constitue un pilier de l'économie néerlandaise (produits d'origine étrangère

comme le café, le cacao, fruits...). La valeur totale de la production est 68,7 Md€. La valeur ajoutée de ce secteur s'élevé à 13,2 Md€ comme Heineken (28 Md€ de chiffre d'affaires en 2019) et Vion (50% des abattages de porcs et de bovins néerlandais) ont leur siège aux Pays-Bas. Plusieurs acteurs majeurs du secteur agro-alimentaire ont par ailleurs répondu à l'appel du gouvernement pour accompagner la transition vers un régime plus riche en protéines végétales (créations de sites de production).

Du fait de l'importante densité des activités humaines et du développement foncier du pays (poldérisation), une

**pression s'exerce traditionnellement sur les forêts néerlandaises.** Au début du 19<sup>e</sup> siècle, du fait de l'exploitation des terres, la surface forestière n'était plus que de 70 000 ha. Depuis, des plans de boisement ont été mis en place et, en 2020, la forêt représente une surface de 369 500 ha, soit 11% du territoire terrestre national. C'est une des surfaces boisées parmi les plus faibles des États membres de l'Union européenne. La répartition entre forêt privée et forêt publique est équilibrée (respectivement 52% et 48% de la surface forestière). Les Pays-Bas prévoient de planter 100 000 hectares de forêt supplémentaires d'ici 2050, dans le cadre d'un plan d'actions pour les forêts.

## Politique agricole

Une priorité forte du gouvernement actuel est **l'accompagnement vers une transition du modèle agricole**, remis en cause depuis quelques années et le renforcement de l'organisation économique des filières. En effet, les Pays-Bas font face à l'enjeu croissant de la gestion des impacts de l'agriculture sur l'environnement: consommation énergétique liée au système de chauffage des serres, émissions des machines agricoles, émissions liées aux élevages et à l'épandage du fumier (notamment azote, phosphate), utilisation de produits phytosanitaires, effectif d'animaux rapporté à la disponibilité agricole très important (2,1 bovins/ha en moyenne). Le secteur agricole est responsable de 15% des émissions de gaz à effet de serre et 46% des dépôts d'azote à l'échelle nationale.

Le gouvernement néerlandais a présenté en 2017 un plan de **réduction des phosphates**. Celui-ci passe par 3 canaux: réduction du phosphore dans les aliments pour bétail, limitation du cheptel et aide financière pour les éleveurs souhaitant cesser leur activité. Le sujet de **l'azote** est également sensible, et le Gouvernement a adopté en mars 2021 une nouvelle loi cadrant la politique de gestion des dépôts d'azote (*Stikstofwet*). Cela fait suite à l'annulation du plan précédent par le conseil d'État en 2019, qui exposait les activités existantes à des risques juridiques.

Le secteur de l'horticulture est également encadré par des mesures environnementales: à partir de 2020 les nouvelles serres doivent comporter un objectif de neutralité carbone, et le secteur horticole est doté d'un plafond d'émissions de CO<sub>2</sub>. D'ici 2023, le gouvernement souhaite réduire les émissions du secteur agricole de 3,5 MdT.

La prise en compte du bien-être animal est également un enjeu croissant. La montée du **Parti pour les animaux** aux élections législatives ainsi qu'aux élections européennes témoigne de l'intérêt récent et grandissant porté par la

société à ce sujet. Les autorités réfléchissent notamment à un meilleur encadrement du transport d'animaux vivants, et, en lien avec la crise du COVID 19, les Pays-Bas ont avancé la date de fermeture de l'ensemble des élevages de visons à 2021 (au lieu de 2024).

Le gouvernement néerlandais s'est fixé comme **objectif de devenir le leader mondial en matière d'agriculture circulaire d'ici à 2030**. Ce paradigme repose notamment sur l'optimisation de l'utilisation des ressources (raccourcir les cycles de l'énergie et des nutriments). **L'objectif est d'assurer un approvisionnement adéquat en denrées alimentaires dont le prix est abordable et dont la production est responsable, tant au niveau national que mondial.** Il s'agit pour les Pays-Bas de conserver leur rang de deuxième exportateur mondial, tout en favorisant l'innovation et l'exportation de biens à plus forte valeur ajoutée. Le plan d'action pour l'agriculture circulaire, présenté comme un guide pour faciliter la concertation et la coopération à ce sujet, est en lien direct avec d'autres stratégies mises en place, comme le plan protéines végétales, le programme national pour les terres agricoles, le programme d'action national sur les nitrates, etc. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement s'engage notamment à promouvoir l'innovation agricole et l'agriculture de précision, soutenir les circuits courts et récompenser les pratiques agricoles durables. Les Pays-Bas souhaitent également que soient mises en place à l'échelle européenne des incitations financières, législatives et technologiques pour favoriser le développement de l'agriculture circulaire.

**Conscient du poids économique des secteurs agricoles et agroalimentaires, le gouvernement néerlandais a inclus l'horticulture, l'agriculture, la pêche et l'agroalimentaire parmi les neuf secteurs économiques prioritaires du pays (« Topsectoren »).** Le gouvernement souhaite, par ce

dispositif, stimuler une collaboration entre l'État, les établissements d'enseignement et de recherche, les industriels et les producteurs. Ces secteurs ont été déterminés sur la base de 4 critères: intensité de la recherche, orientation exportatrice, importance de la réglementation et impact important sur la société. Au sein de ce programme, les missions mises en avant pour le secteur de l'agriculture, l'alimentation et la pêche sont: l'agriculture circulaire; la neutralité carbone dans la production alimentaire; une alimentation de qualité; l'adaptation climatique des zones rurales et urbaines; la sécurité des eaux (en particulier de la Mer du Nord et des eaux intérieures) et la protection des deltas.<sup>1</sup>

De façon générale, les Pays-Bas prônent une plus grande orientation de l'agriculture vers le marché. En matière de politique agricole commune (PAC), ils considèrent que la transition d'un soutien à la production vers un soutien au revenu doit être suivie d'une nouvelle étape avec l'accroissement des soutiens en faveur de la compétitivité et de l'innovation et la rémunération des services environnementaux rendus tout en renforçant la subsidiarité laissée aux Etats-membres dans la mise en œuvre des mesures. Ils

sont en général réticents aux mesures d'intervention sur le marché. La simplification est également un des objectifs essentiels, afin de diminuer la charge administrative pesant sur les exploitations, en particulier en ce qui concerne les mesures de verdissement. S'agissant de l'architecture verte, les Pays-Bas se sont montrés ambitieux et se sont prononcés en faveur des éco-régimes obligatoires avec un budget minimal dans le cadre de la PAC 2023-2027 tout en souhaitant pouvoir financer des pratiques agricoles favorables à l'environnement répondant à des réglementations nationales.

L'innovation et l'entreprise sont considérées comme des facteurs-clés de la réussite économique. **Les Pays-Bas se positionnent comme un centre d'excellence pour l'innovation et la R&D dans le secteur agricole et agroalimentaire** et le secteur s'est structuré autour de pôles d'excellence. La «*Food Valley NL*», constituée autour de l'Université de Wageningen, fait partie des clusters de recherche et de formation les plus réputés au monde dans le domaine agricole. Récemment, de nombreux centres R&D se sont installés (Danone Nutricia, Unilever...).

## Échanges commerciaux

Les Pays-Bas sont le **deuxième exportateur mondial** de produits agricoles et agroalimentaires, derrière les États-Unis. Ils jouent un rôle de **plateforme d'import / export** au niveau de l'Union européenne, grâce notamment au port de Rotterdam.

**Les exportations néerlandaises de produits agroalimentaires sont en augmentation en 2019 (+4,4% par rapport à 2018), atteignant 95,9 Md€ (réexportations comprises), soit 18,8% des exportations totales du pays;** à titre de comparaison la France a exporté pour 64 Md€. 77% des produits exportés sont à destination de l'Union européenne. **L'Allemagne est le premier client** des Pays-Bas (23,6 Md€), devant la Belgique (10,8 Md€), le Royaume-Uni (8,7 Md€) et la France (7,7 Md€). Les principaux produits exportés sont les fleurs et plantes ornementales, les produits laitiers et œufs, les produits carnés, ainsi que les fruits et légumes.

**Les importations s'établissent à 64 Md€ en 2019.** Les principaux postes d'importation sont les fruits, les produits carnés, l'alimentation animale ainsi que le cacao et ses préparations. Elles proviennent en majorité de l'UE-28 (56%).

L'Allemagne est le premier exportateur de produits agroalimentaires vers les Pays-Bas, suivie par la Belgique, la France, le Brésil, les États-Unis, l'Espagne et le Royaume-Uni.

En 2019, l'excédent commercial agricole néerlandais s'établit à 30,5 Md€, soit 48% de l'excédent commercial total des Pays-Bas. Celui-ci est entièrement dû à l'excédent commercial avec les autres pays de l'Union européenne. à noter également que les exports de services, savoirs et savoir-faire participent activement au rayonnement international du pays dans le domaine agricole.

**Les relations économiques et commerciales dans le secteur de l'agroalimentaire entre la France et les Pays-Bas sont très denses mais déséquilibrées.** En 2019, la France était le 3<sup>e</sup> client et fournisseur du pays derrière l'Allemagne et la Belgique, et le 3<sup>e</sup> excédent commercial des Pays-Bas, après l'Allemagne et le Royaume-Uni. La France est la destination de 9% des exportations agricoles et agroalimentaires néerlandaises alors que les exportations françaises représentent 6% des importations néerlandaises.

<sup>1</sup> <https://topsectoragrifood.nl/wp-content/uploads/2020/03/TOAF1910-Kennisagenda-A5-landscape-English-1.pdf>

Les conséquences du Brexit sur les échanges commerciaux entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni resteront à évaluer à moyen terme. Les principaux postes d'exportation vers le Royaume-Uni sont la viande, les fruits et légumes, les produits laitiers et les produits transformés. En 2019, les

exportations de produits agricoles et agroalimentaires vers le Royaume-Uni étaient d'environ 8,6 Md€. Certaines provinces dont la production irrigue très largement le marché britannique pourraient être particulièrement affectées par le Brexit.

---

## Accords internationaux

---

Les Pays-Bas, en tant que pays fondateur de l'Union européenne, ont pleinement participé à la construction européenne et à la mise en place de la **Politique Agricole Commune (PAC)**.

Les Pays-Bas sont également membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995, de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis 1961, de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et des Organisations normatives reconnues par l'accord SPS de l'OMC (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires): le *Codex Alimentarius*, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Le pays est signataire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA, plus connu sous le nom de «Traité pour les semences»). Par ailleurs, les Pays-Bas ont signé divers contrats internationaux dans le domaine de la **politique internationale pour l'environnement**. Par exemple, aux côtés

de l'Allemagne et du Danemark, les Pays-Bas participent à la coopération trilatérale pour la protection de la Mer des Wadden (Waddenzee). Ils sont également signataires de l'initiative «4 pour 1000: les sols pour la sécurité alimentaire et le climat» lancée par la France lors de la COP21 en décembre 2015. Une vue d'ensemble de tous les accords internationaux est disponible sur le site internet du ministère des Affaires étrangères néerlandais<sup>2</sup>.

Traditionnellement en faveur du développement du libre-échange, les Pays-Bas témoignent d'un intérêt croissant pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la politique commerciale européenne. En mai 2020, les Pays-Bas ont rédigé avec la France un **non-papier sur le commerce, ses conséquences en matière socioéconomique et de développement durable**. Celui-ci appelle l'Union européenne à renforcer les chapitres des accords commerciaux relatifs au développement durable, et renforcer l'inclusion de l'Accord de Paris dans les dialogues politiques et commerciaux. Les deux pays souhaitent également une coopération européenne sur la conduite responsable des entreprises, et la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

---

## Relations bilatérales

---

Le dialogue entre les Pays-Bas et la France sur les problématiques agricoles est fourni et régulier. Une coopération dans les domaines sanitaire et phytosanitaire a été développée dans le cadre des négociations des conditions sanitaires d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires vers les pays tiers (groupe de travail informel associant aussi l'Allemagne et l'Irlande).

Les échanges académiques entre les établissements de recherche et formation agricole (notamment l'université de Wageningen) sont nombreux. Ils sont particulièrement développés dans le secteur de l'agriculture numérique et des questions agricoles liées au changement climatique.

Les Pays-Bas appartenaient historiquement au groupe de discussion informel des pays du G5, principaux pays européens producteurs de lait incluant la France, le Danemark, l'Allemagne et l'Irlande qui se concertaient sur les mesures à mettre en œuvre pour réguler le marché du lait européen, notamment en cas de crise. Ce groupe existe toujours mais il intègre désormais l'Autriche (sur proposition de l'Allemagne) et l'Espagne (sur proposition de la France). C'est devenu un groupe de discussions à haut niveau rassemblant à intervalles réguliers les directeurs des ministères de l'agriculture des différents États-membres pour discuter des grands sujets de négociation européenne du moment (réforme de la PAC et nouveau modèle de mise en œuvre...).

<sup>2</sup>. Ministère des affaires étrangères néerlandais, Coopération internationale, <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/themas/internationale-samenwerking>

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service europe et International de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : Le service europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/ DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

**Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP**